

République française

Département de l'Aude

## COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 18 mars 2022

---

<b>Membres en exercice :</b> 11	Date de la convocation: 04/03/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE</i>
<b>Présents : 10</b>	<b>Présents :</b> Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Bénédicte POLET, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGEVA, Aurore HUGEL, Carole VERGÉ
<b>Votants: 10</b>	
<b>Pour: 10</b>	<b>Représentés:</b>
<b>Contre: 0</b>	<b>Excusés:</b>
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Absents:</b> Patrice BOUSQUET
	<b>Secrétaire de séance:</b> Didier SACCO

---

### **Objet: Choix de l'entreprise pour les travaux de mise en place d'une télésurveillance au pompage de Montazels - DE\_2022\_08**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 28 du nouveau code des Marchés Publics une consultation a été lancée par la commune dans le but de procéder à des travaux de mise en place d'une télésurveillance au pompage de Montazels.

A l'issue de cette consultation, une offre est parvenue. Elle émane de :

- L'entreprise ASS. SALES basée à Carcassonne pour un montant de 5 309.41 € HT, soit 6 371.29 € TTC.

Le Conseil Municipal Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide :

- D'ACCEPTER l'offre de l'entreprise ASS. SALES basée à Carcassonne pour un montant de 5 309.41 € HT, soit 6 371.29 € TTC
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,  
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_